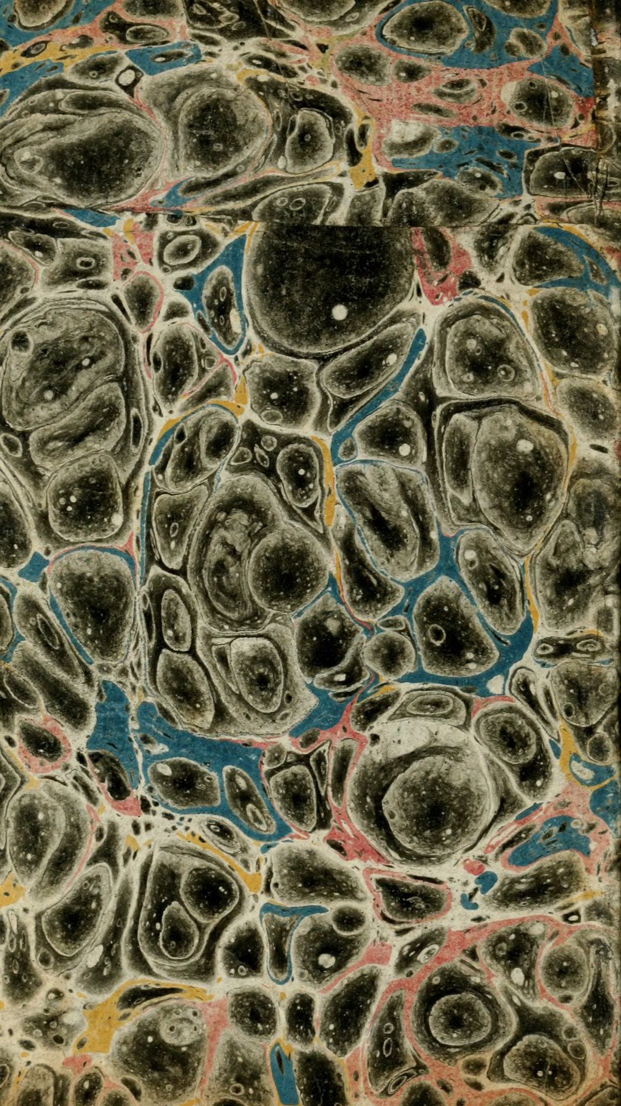
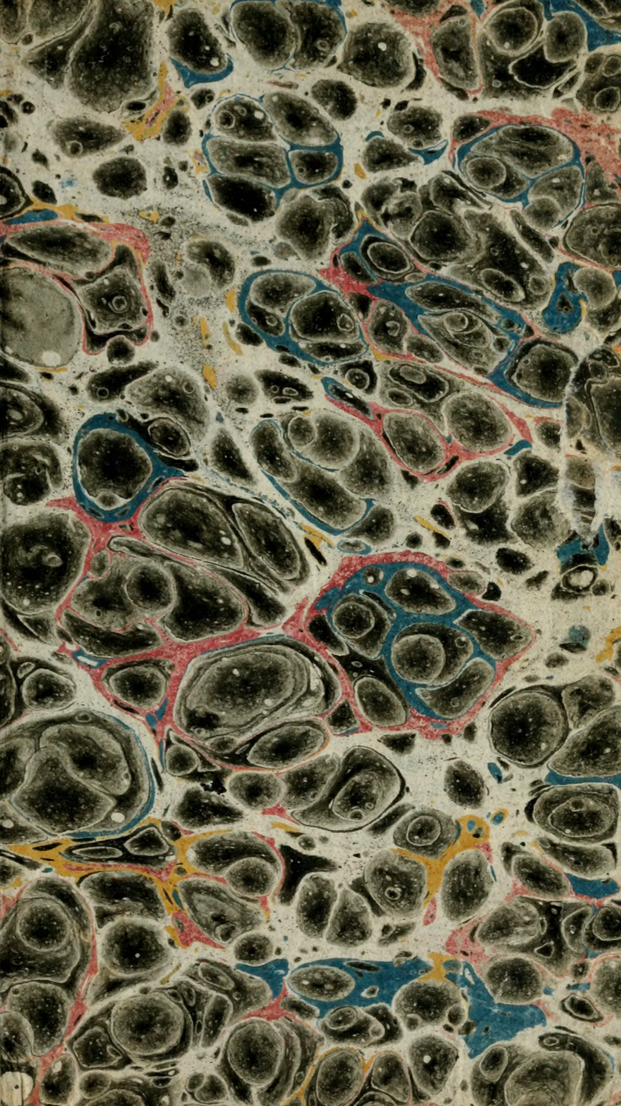
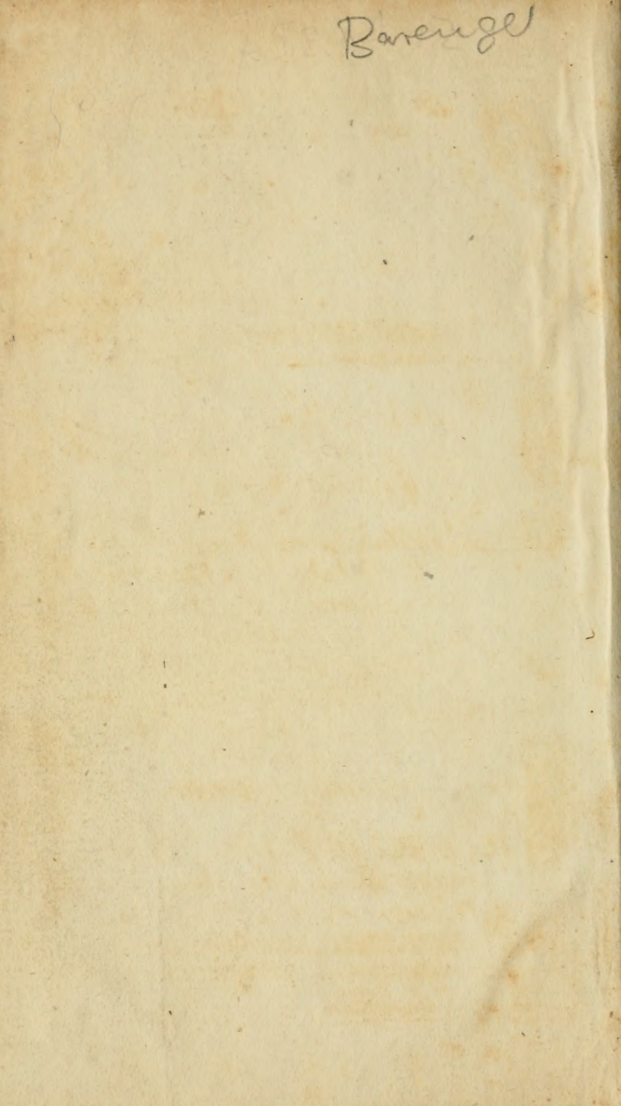
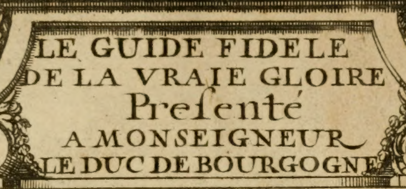








Barenge



LE GUIDE FIDELE DE LA VRAIE GLOIRE
Presenté
A MONSEIGNEUR
LE DUC DE BOURGOGNE

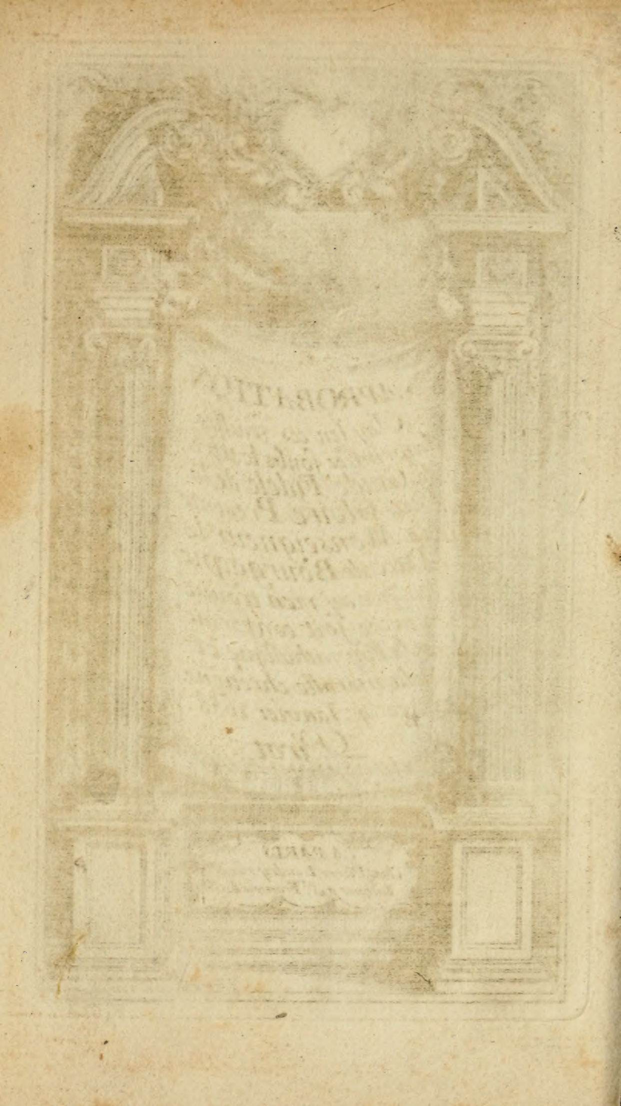
Instruisant ce jeune Prince des chosẽ qu'il doit croire, demander, prati=quer, frequenter, et eviter pour être ROY pendant tous les Siecles.

Les Articles du Symbole, les demandes de l'Oraison Dominicalle les Commandemens de Dieu, et de l'Eglise, les Sacremens, et les pe=chez Capitaux sont representez d'un côté du fueillet, auec des desseins en taille douce, et expliquez de l'autre d'une maniere tout-ensemble Theologique, familiere, et methodique.

Par le R.^d Pere André Thomas Barenger Religieux Augustin et Docteur en Théologie. 1688.

Aparis Chez P. Landry rue St Iacques C. P. R.


APROBATION
Jay leu ces feüilles
Imprimeés soubs le titre
du Guide Fidele de la
Vraie Gloire Presenté
a Monseigneur le
Duc de Bourgogne,
ou je nay rien trouué
qui ne soit conforme
a la Foy catholique et
a la moralle chrêtiêne
ce 4. Ianvier 1688.
Pirot.
A PARIS
Chez Pierre Landry rüe S.t
Iacques a S.t Francois de Sales
F. Ertinger





LE GUIDE FIDELE DE LA VRAIE GLOIRE.

Presenté A Monseigneur le Duc de Bourgogne Comme vne instruction a ce Jeune Prince des choses qu'il doit croire, demander, pratiquer frequenter, et eviter pour estre Roy pendant tous les Siecles.

Les Articles du Symbole, les demandes de l'Oraison Dominicalle, les Cōmandemens de Dieu et de l'Eglise, les Sacremens et les pechez Capitaux sont representez d'un côté du fueillet auec des desseins grauez en taille douce et expliquez de l'autre d'une maniere methodique et familiere.

Par le R.P. André Thomas Barenger Reli. Augus. Doct. en Teolog.

1688.

A paris Chez P. Landry rüe S.t Iacques. C.P.R.

Preface

J'ay donné pour tiltre a ce petit liure
Le Guide fidele de la vraie Gloire.
par ce quil traite a fond, quoy quén a=
bregé. de tous les moyens qui y conduise.^t
infailliblement. la foy, l'esperance, la prie^e
la Charité, les bonnes œuures y paroissent
auec tous les traits de leur naturelle beau=
té, et tout en petit qu'elles soient depeintes
ne laissent pas que d'auoir toutes leurs cou=
leurs, et leurs perfections essentielles: la foy
se fait voir auec éclat dans tout le symbole,
l'Esperance dans les trois derniers articles,
la priere dans les sept demandes de l'oraison
Dominicalle. et enfin la pratique des com=
mandemens de Dieu et de l'Eglise, la frequen
tation des Sacremens. la fuite du peché sont
les pierres de touche des bonnes œuures, et
singulierement de la Charité, qui se prouue
par l'Obseruance, et s'eclipse par la trans=
gression de la loy. je Sçay que le Purgatoire
l'inuocation des Saints, le merite de la vertu
&c. ne sont point expliqués distinctement
dans le symbole: mais tout cela est suffisam
ment renfermé dans le 9.e Article, qui
nous Oblige de croire tout ce que nous
enseigne la sainte Eglise Catôlique,

A paris Chez Landry rue St Iacques auec pri. du Roy
a St François de Sales

Explication du Simbole.

Ce premier article nous Oblige de croire trois choses considerables, et peu Considerées de plusieurs.

gen. 1 1 que le Pere a tiré tout le monde du sein du neant par sa toute-puissance, laquelle luy est attribuée, a cause qu'il est la premiere personne, et

S. hyl. la source feconde des deux autres.

gen. 1. 2. que le fils, et le saint Esprit ont concouru auec le Pere a la product. de ce grand Ouurage. il faut remarquer icy que les Apôtres ayans Exprimé tres clairement la trinité des diuines personnes dans le cours de leur Symbole, nous en parlent confusement quand ils disent que le Pere a créé

theol. par ce qu'il est de la foy de croire que toutes les actions au de hors de Dieu, sont egallement communes aux trois personnes.

gen 1. 3. que le monde n'est point eternel, qu'il a esté crée dans le temps auec les Anges, le Soleil, la lune, les etoilles, les hommes, les animaux, et toutes les creatures que le Ciel, et la terre renferment dans leur vaste circonferen^ce^

A Paris Chez Landry auec pr.

la puissance du pere dans la Creation.

Ie croy en Dieu le Pere tout puissant Createur du Ciel et de la terre .



La foy nous fait découurir trois mysteres dans ces trois mots.

1. que la seconde persone de la S.[te] Trinité reuetüe de la nature humaine s'appelle Jesus, qui veut dire Sauueur, par ce qu'il est dêcendu du sein de son p[re], pour chercher, et sauuer ce qui auoit peri: appeller les pecheurs a la penitence, et quil ny-a point d'autre nom soubs le Ciel donné aux hommes par le quel il[s] puissent faire leur Salut.

2. que ce Jesus est Christ, cest adire oint estant ce Roy, et ce prêtre eternel figuré par Melchisedech, qui estoit lun et l'autre. ce Christ est fils unique du pere, il en est limage, et le verbe dit S.[t] Augustin, par ce quil est engendré par l'Entendement, ce qui ne Conuient pas au saint Esprit qui procede par la volonté.

3. quil est nôtre Seign.[r]: tout pouuoir luy a esté doné au Ciel, et en la terre. S.[t] Thomas apres sa conuersion le reconnoit pour son Dieu, et son Seign.[r]; et luy même dit un jour a ses apôtres, vo. mappellez vôtre maître, et vôtre Seign.[r] et auec justice, car je le Suis effectiuement.

nat. 1. — mat. 1. — Luc. 19. — 1. timot. 1. — act. 4 — Luc. 2. — Ioa. 17. — mat. 1. — psal. 109 — Ioa. 1. — aug. — mat. 28. — Ioa. 20. — Ioa. 13.

Le Verbe dans son humanité.





Trois nouueaux mysteres naißent de ces trois derniers.

mat. 1. 1. Que ce Jesus a esté conceu par le plus pur des Esprits, lequel formant son Corps auec le sang de Marie, produisit l'humanité Sacrée aprés que cette Vierge jncomparable eût donné son Consentement a l'archange, qui le luy estoit venu demander par vn Ordre expres de Dieu.

Luc 1.

psal. 109. 2. Que ce Christ fils vnique du Pere engendré de toute eternité sans mere, a esté produit dans le temps d'une mere sans pere, auec cette auantageuse Conformité pour Marie, que comme le pere l'Engendre de son essence, elle le produit de sa substance, qu'elle est mere du même fils dont il est pere, et qu'elle est Vierge estant mere, tout de même que luy est Vierge estant pere qui est le.

mat. 1. Simb. de ni. conc. deph.

3. Mystere qui nous Oblige de croire, que comme elle fut Vierge en le conceuant, en le portant dans ses entrailles, en le mettant au monde, elle demeura Vierge apres l'auoir enfanté.

ezech. 7. ezech. 7 mat. 10. Eglise.

A Paris Chez Landry, auec pri. du Roy



Qui â esté Conceu du S.t Esprit, né de la Vierge Marie



Cet endroit a mon sens est vn des plus importans du Symbole, et sans lequel tout ce qui nous est enseigné ne seroit qu'une illusion, voila pourquoy les Apôtres ont eu soin de nous apprendre trois verités Capitalles.

1. verité de l'histoire nommans celuy qui
Luc. 3. en est le sujet, a sçauoir Iesus, celuy qui
Luc. 3. regnoit en ce temps la, a sçauoir Tybere, et un de ses principaux ministres a sçauoir Ponce Pilate, soubs lequel ce diuin Iesus a souffert: ce qui marque.

S. Aug. sur le psal. 63. 2. verité de son humanité, car il n'auroit point esté tenu, ny vû, il n'auroit point esté flagellé, ny crucifié, il n'auroit point esté exposé ny a la mort, ny a la Sepulture, s'il n'eust esté veritablement homme: ce qui signifie.

mat. 16. mar. 9. luc. 18. 3. Verité de sa mort, c'est à dire, que sa belle ame se separa de son Corps Sacré, et resta separée pendant quelques Iours: bien que la
S. Ansel. diuinité ne quitta jamais l'un, et l'autre d'un moment.

A paris Chez Landry, auec pri. du R.

la flagellation, le crucifiement, et la sepulture de I.C.



Qui a souffert soubs Ponce Pilate,
a esté Crucifié mort et enseueli;



Les deux parties de cet Article enferment trois propositions de foy.

1 Pendant que le corps Sacré du Sauueur reposoit dans le tombeau, sa sainte ame descendit aux Enfers pour consoler, et deliurer les Peres detenus dans les lymbes, appellés dans l'ecriture Sainte le Sein d'abraham, n'estant pas raisonnable que leurs ames (quoy qu'innocentes) entrassent dans le Ciel auant l'ainé des élus, et le chef des predestinés.

Sonbol des apôtres

Luc. 16.

Rom. 9. Col. 1. heb. 1.

2. contre Caluin, que le Sauueur n'est pas descendu aux Enfers, c'est a dire comme il l'explique, il na pas enduré les peines des damnés pour satisffaire a la rigueur de la justice de son Pere pour les pechez des hommes; mais qu'il y est descendu apres sa mort sans y rien souffrir.

Cal. inst

3. trois Jours apres sa mort il resuscita glorieusement, puis apparut en cet etat aux apôtres leur parlant du Royaume de Dieu, les instruisant des mysteres, et des Sacrements de son Eglise, afin qu'ils ne doutassent point de la verité de sa resurrection, et qu'ils la prêchassent par tout l'vniuers.

act. 10. mat. 28. mar. 16. luc. 24. Ian. 21. 22. act. 1.

Aparis Chez Landry, auec pri.

la descente de I.C. aux enfers. et sa resurrection.



Est descendu aux Enfers.
Le troisieme jour est resucité.



Tous les fidels recitent souuent ces paro=les, et peu en penetrent le vray sens; il consiste en trois points principaux.

act. 1. Eph. 4. 1. Que Iesus ayant accompli tous les mys=teres de nôtre redemption, monta au Ciel en corps, et en ame, sans aucun secours étranger: mais par sa propre vertu, par laquelle il peut se mouuoir ou bon luy sem=ble.

2. Qu'estant monté aux Cieux il est assis. mat. 26 mar. 14. Col. 3 S. Thom saint Thomas nous enseigne que par cette seance les Apôtres ont voulu ex=primer sa Consubstantialité, et sa sou=veraineté, en ce que la sainte humanité estant vnie hypostatiquement au ver=be qui est Consubstantiel au Pere, éleuée, et etablie en sa subsistence di=vine, l'homme Dieu est adoré du cul=te de latrie --- et du même homma=ge que le pere.

mat. 26 mar. 14. Col. 3. S. August. 3. Qu'il est assis a la droite du Pere tout puissant. c'est vne metaphore dit S.t Augustin, qui nous enseigne par ce mot de droite, que Iesus Christ possede auec son Pere la gloire de la diuinité, et le pouuoir Royal, égal, et immu=able de juger les hommes.

A Paris Chez Landry, auec pri.

lascension et la seance de I. C. a la droitte de son Pere.



Franc Ertinger fecit

Il est monté aux Cieux, et est assis a la droite de Dieu le Pere tout puissant.



gal. 4. Isa. 24. heb. 9. mat. 24.

L'Ecriture sainte fait mention de deux venües de Jesus Christ: la premiere dans la plenitude des temps qui a esté desirée, et demandée auec tant d'instance par les Patriaches, et les Prophetes: la seconde en la consommation des siecles, que nous debuons craindre pour trois raisons.

act. 1. — 1. Par ce que de la droite de son Pere ou il est, il viendra auec la même majesté, et le même appareil, auec lequel il y est monté.

Isa. 5. — 2. Par ce qu'il viendra pour nous juger, son Pere luy ayant cedé tout son pouuoir, estant du ressort de la justice paternelle, que ce fils bien aimé et innocent, ayant esté jugé, et condamné si impitoyablement par les hommes, et pour les hommes, il les juge a son tour selon les loix, qu'il a etabli.

2. Cor. 5. act. 10. — 3 Par ce qu'il viendra pour juger sans misericorde les viuants, et les morts, c'est a dire toutes les creatures raisonnables qui ont esté depuis la naissance des siecles, qui sont a present, et qui seront jusques a la fin du monde: a moins que l'on n'entende

Interp. — par les viuants les predestinés, et par les morts, les reprouués dont il sera le juge Souverain, et irreuocable.

A paris Chez Landry auec pr

I. C. sur son trone jugeant les viuans et les morts.



F. Ertinger sc.

De la viendra juger les viuants et les morts.



Sumb. Les Apôtres qui no. ont parlé de la premiere persone de la S.te Trinité dans le premier article, et de la seconde dans tous les suivants no. comandent icy d'en reconoitre une troisieme quils appellent S.t Esprit, du quel nous debuons croire.

mat. 28 rom. 5. 1 Ioa. 5. 1. Qu'avec le Pere, et le Fils il est un Dieu, par lequel les fidels sont regenerés, adoptés, et faits participants de l'heritage celeste, que le Pere, et le Fils le produisent en vnité de principe come l'enseigne le Symbole dont l'Eglise se sert dans la celebration des sacrés mysteres, mat. 3. act. 19. tit. 3. Rom. 5. contre les grecs qui veulent qu'il ne procede ny du fils, ny par le fils.

2. Que veritablement il subsiste par Sunb. nic. luy même, distinct du Pere, et du fils, et egal a l'un, et a l'autre en puissance, en majesté, en nature, en diuinité, et digne du même amour, et des mêmes adorations.

3. Qu'il est steril dans le mystere de la Sainte Trinité: mais tres fecond dans tous les mysteres de nôtre Salut: en voicy trois representés dans cette luc. 3. mar. 1. act. 2. act. 8. image. et les suiuantes le Bapteme de I.C. la Pentecôte, et le rauissement de Philippe, expliqué dans l'Escriture S.te


la. descente du S.t Esprit.
F. Ertinger fec.
Je croy au saint Esprit.
A paris chez Landry C p. 8.



Apres la confession de la Sainte Trinité vn
Dieu en trois personnes L'Ordre de la
profession de foy exigeoit que lon fit
mentiō. de l'Eglise comme de son temple,
et de sa maison de delices, elle est ap=
Cant. 6. pellée l'Eglise par ce quelle n'est qu'vne,
bien quelle possede trois excellentes qualités.
1. La Sainteté, par ce quelle est epouse
1 petr 1. de J.C. qui est le saint des saints, quelle
a dans ses tresors les sept Sacremens qui
Sanctifient, et quelle conduit a la consōma=
tion de la Vraie Sainteté.
2. L'universalité, acause du lieu par-ce
marc 16 quelle est repandue par tout le monde,
a cause du temps par-ce-que de puis son
dan 2. établissement, elle a esté jusques a present
mat. 16 fidelle, et la sera a jamais; a cause du sa
heb. 11. lut, par ce qu'on ne peut se Sauuer que
dans l'Eglise.
3. La Communion des Saints, dont on
ne peut estre participant hors de l'Eglise:
car bien quil y ait trois etats differents,
des bien heureux, des voyageurs, et des
ames de purgatoire; ces trois états ne
Cant. 6. font qu'une Eglise, ces trois membrēne
eph. 4. eph. 5. col. 1. font qu'un corps, dont Jesus Christ est
le chef; ou tous ceux qui sont vnis a
Dieu par la grace, sont tous vnis en=
tre eux, et s'entre-Communiquent res=
pectiuement l'honneur, les prieres, et
les bonnes oeuures.

A Paris Chez Landry, auec pri.

L'assemblée des apôtres represente la Communion des Sts



La Sainte Eglise Catolique
la communion des Saints.



Ces quatre mots ne veulent pas dire
seulement que Dieu pardonne les pe=
chez; car les mahometans, les Juifs, et
les heretiques en tombent d'accord: mais
que la remission des pechez est vn apa=
nage de l'Eglise, dans laquelle vniquement
Dieu la attachée a— trois Sacremens

mat-28 1. Au Bapteme qui oste le peché ori=
ginel, et les actuels si nous en auons
commis auant que de le receuoir, et qui
est apellé bapteme de penitence en
remission des pechez.
2 A L'extremonction, qui efface les
pechez qui nous peuuent rester a=
prés que nous nous sommes prepa=
Iac-5. rés a bien mourir par le secours des
autres sacremens, y a il quelque ma=
lade entre vous! dit Saint Iacques,
qu'il apelle les prêtres de l'Eglise, et
s'il a cōmis des pechez il luy seront remis
Ioa-20 3. A la penitence qui nous est vn re=
mede continuel pour nous releuer des
fautes que nous commettons tous les jours,
en vertu du pouuoir que Jesus Christ
a donné aux prêtres de retenir, ou de
remettre les pechez A paris Chez Landry auec p

I. C. remet les pechez a la Magdelaine



J. Ertinger fecit.

La Remissio. des pechés.

Entre plusieurs veritez qui se peu=
uent presenter a nôtre Esprit en cet
Article nous debuons nous arrester,
principalement a trois.

Eph. 4. 1. Que nos mêmes Corps selon leur
nature, et non pas selon leurs defauts
1 Cor. 15. resusciteront vn Iour en vn clin dœil;
Ibid. il faut dit Saint Paul que ce Corps
corruptible se reueste de l'incorrup=
tion, et que tout sujet qu'il est a la mort
il devienne Immortel.

mat. 22 2. Qu'ils resusciteront selon leur Sexe,
car bien que Iesus Christ eût dit aux
Sadduceens qu'il ny auoit pas de nopces
apres la resurrection, il ne conclut pas
qu'il ny auroit pas de femmes: au con=
traire il fit connoître aßez qu'il y en
auroit, lors qu'il dit les hommes n'au=
ront point de femmes, ny les femmes
de maris mais ils seront comme les
Anges de Dieu dans le Ciel.

phil. 3. 3. Que les Corps des Iustes resuscite=
2. Cor. 3 / 1. Cor. 15 ront glorieux, auec les quatre doü=
aires qui les enrichisse.t, L'impassibilité,
psal. 98. la clarté, l'agilité, la subtilité; les Corps
des damnés en seront priués ils seront
neanmoins incorruptibles, et Immor=
tels mais la proye de la mort etenelle.

la resurrection de la chair representée par celle du Lazare.



La Resurection de la chair.



Ce dernier article marque la récompense que doiuent esperer ceux qui ayant crû aux trois persōnes Diuines, a L'incarnation, a l'Eglise Catôlique, a la Communion des Saints, auront Obtenu a l'heure de la mort la remission de leurs pechez, cette recompense consiste a posseder Dieu.

1 Dans vne plenitude de lumiere, qui nous decouurira a nud tout ce que
Iu. 17. Dieu est: la vie eternelle est de vous connoître, vous qui estes le seul Dieu veritable, dit Iesus Christ a son Pere.

1 Cor. 13 2. Dans vne abondance d'amour, qui ne pouuant plus aymer que Dieu, ne sera plus sujet a aucun partage, ny a aucun défaut.

mat. 25 3. Dans vn Excés de Ioye, qui es=
apoc. 7 et 21. suiera entierement les larmes des penitents,
2 Cor. 4 qui durera autant que Dieu sera Dieu, et qui sera l'achevement du bon-heur des Saints, qui ne peut estre compris en ce monde;
Col. 3 mais qui doit estre sans cesse l'objet de nos Esperances, et des desirs de nos cœurs, en travaillant fortement pour l'aquerir et
tit. 2 méprisant tout ce qui n'est pas capable de nous y conduire.

la gloire dont les Sts. jouissent par la vie eternelle.



F. Ertinger sc.

La Vie Eternelle



Explication de l'oraison Dominicalle

Comme je me Suis borné a ne faire qu'un petit abregé, je ne Veux pas m'engager áfaire vn discours de l'excellence de l'oraison dominicalle; il Suf-
mat. 6 fit de vous dire qu'un homme Dieu en est l'autheur pour en estre persuadé j'examineray donc d'abord ces premieres paroles.

1. J.C. nous cōmande d'appeller Dieu nôtre pere, qui est un nom
heb. 4 de douceur, pour approcher auec plus de confian.ce du trône de sa mi-
1 petr 2 sericorde, afin de le prier auec un cœur d'Enfant, et ennemy de tout ce qui est capable de luy deplaire.

2. nous disons que ce pere est
Iob. 16 aux cieux non Seulement: parce qu'il manifeste dauantage Sa gloire dans les cieux que Sur la terre, psal 119. psal. 102 Isa. 66 mais aussi po.r éleuer nos pensées, et exciter en nō. le desir des choses celeste, et le de-
Col. 3 tachement des terrestres.

3. nō. Souhaittons q.e Son nō. Soit Santifié, c'est adire, loüé, et adoré de toutes les nations; ou cōme dise.t les per.es que nō. Soiō.ns Saints, et q.e sō. nō. soit
Chrys. glorifié par la pureté de nos mœurs.

un Ange enlève un Ame dans le Ciel pour y sanctifier le nom de Dieu

Guerard

A paris chez P. Landry, avec pri.

Nôtre pere qui est es cieux,
Votre nom soit santifié,



Apres auoir Souhaitté la glorification du nom de Dieu par l'innocence de notre Vie, nous demandons le Royaume de Dieu qui en est le prix: 2. Timo. 4.

1. ce n'est pas ny Son Royaume naturel, par lequel il gouuerne les creatures Selon Son bon plaisir, qui est celuy dont parloit Dauid, pSal. 144. lors qu'il luy disoit vôtre Royaume est de tous les siecles:

2 ny Son Royaume de la grace par lequel il regne dans Son Eglise, et dans les cœurs des fidels par la foy, l'Esperance, et la Charité, qui est celuy dont parloit Jesus-Christ. Luc. 17. lors qu'il disoit a Ses apôtres, le Royaume de Dieu est au dedans de vous: — Rom. 5 / Luc. 17.

3. mais Son Royaume celeste, et éternel, dont parle S.t Math. 25 venez les benits de mon pere possedés le royaume &c. dont parle S.t Paul. cor. 6. gal. 5. les Injustes ne possederont point le royaume de Dieu: dont parle S.t Iean. 3. celuy qui ne renaist de l'eau et de l'Esprit n'entrera point dans le Royaume de Dieu.

A Paris Chez Landry

N. Guerard inv. et fecit.

Votre Royaume no.
aduienne.

Comme on ne peut point parvenir au Royaume de la gloire que par celuy de la grace, aprés la demande de la vie bien-heureuse: - - - nous aspirons aux moiens de lacquerir: nous demandons pour ce Sujet.

2. Cor. 4.

1. que la volonté de Dieu se fasse en nous par l'infusion de la charité dans nos cœurs, affin quelle les embraze, et les fasse triompher de toute cupidité, qui luy est contraire.

Rom. 5.

2. que la volonté de Dieu se fasse, par nous, cést adire par nôtre cooperation, et nôtre fidelité aux graces, que nous receuons: ce qui nous fait connoître, que nôtre Salut n'est point l'ouurage de Dieu tout seul, ni de nôtre seul libre arbitre; maif de l'un, et de l'autre ensemble.

1 Cor. 15. Philip. 2. 1 pet. 1

3. que la volonté de Dieu se fasse en nous, et par nous sur la terre; comme les Saints la font dans le ciel, auec perfection, soumission, respect, joye, et promptitude.

Col. 4. psal. 29. 33 et 102.

A paris chez P Landry auec pri

La Volonté de Dieu sur la Terre annoncé par Moyse et executée dans le Ciel par St Michel.



Vôtre volonté soit faite en la terre comme au Ciel



Ayant demandé à Dieu la gloire de son royaume, et les moyens pour y arriuer, nous le supplions qu'il nous donne tous les jours de quoy subsister.

1. pour la Vie chretienne, et spirituelle qui s'entretient par le pain supersubstantiel, dont parle S.t Mathieu. 6. qui n'est autre que l'intelligence de l'Ecriture S.te pour les choses du salut, les predications, l'Eucharistie, les autres Sacremens dans le besoin &c.

Mat. 6

2. pour la vie animalle, et corporelle qui se conserue par le pain quotidien, et materiel dont parle S.t Luc. 11. qui comprend icy toutes les choses necessaires pour viure Commodement, et honnestement, comme la nouriture, les habits, le domicile, la santé la paix ciuille, lamitié &c.

Luc. 11.

3. pour la Vie spirituelle, et corporelle quand même nous possederions l'une, et l'autre; c'est adire quand nous serions justes, et riches, car comme la grace se peut perdre en un instant, par le peché, et les richesses par mil accidents, nous demandons a Dieu un pain, qui nous fortifie contre ces dangers.

Teol.

2 Cor 12

les differens pains que nous demandons a Dieu dans l'oraison Dominicale.

Guerard fec.
Aparis chez Landry

Donnez nous aujourdhuy nôtre pain quotidien,



Enfin aprés auoir Offert nos vœux au Ciel pour en Obtenir les biens temporels, et eternels, Spirituels, et corporels: nous prions Dieu dans ces trois dernieres demandes, d'estre deliurés des maux du corps, et de l'ame pendant cette vie, et celle qui est a venir.: et par celle-cy Jesus-Christ nous apprend trois grandes verités.

mat. 18. 2. Cor. 3. Eph. 1. heb. 9. act. 10. act. 13. ps. 5. Iac. 1. Eph. 4. aug. Iac. 2. mar. 4.

1. que le peché est vne dette qui nous a rendus insoluables: que nous ne pouuons y satisfaire en rigueur de Justice, qu'il ny a qu'un homme Dieu qui l'ait pû: et qu'il ny a que luy qui puisse la remettre, et la pardonner

2. que le peché est nôtre dette, cest adire contractée par nous mêmes, dont Dieu n'est point autheur ny le demon, ny aucune autre chose que nôtre propre volonté.

3. que le peché commis contre nous est la dêtte de nôtre ennemi, et que nous ne serons jamais assurés de la remise de la nôtre, si nous ne luy donnons vne quittance de la sienne.

A paris chez P. Landry, auec pri.

David demande pardon à Dieu comme il á pardonné



Pardoñé nous nos offences comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont Offencé



Quand nous prions Dieu quil ne nous induise point ententation, nous luy demandons.

psal. 17. I. ou quil ne permette pas que nous soyons tentés, car quoy quil faille souffrir la tentation, lorsque Dieu n'empeche pas quelle nous attaque, il ne la faut point aimer, par ce quelle est dangereuse, et comme c'est une preuue de nôtre humilité de l'Euiter, c'est un Effet de nôtre presomption de la souhaiter.

Iac, 1.
1. pet. 1.
ecclesia 2.
2. cor. 1
eccl. 3.

2. ou quil ne permette pas que nous succombions a la tentation, confessans par cette priere, que nous sommes insuffisants de no. mêmes pour vaincre, si Dieu, ne no. assiste et quoy qu'en combatants no. retenions nôtre libre arbitre, ce n'est pourtant point a luy a qui il faut attribuer la victoire, mais a la grace car côme nous sômes vaincus sans son aide, nous triomphons par son secours.

2. Cor. 3
eccl. 15.
phil. 2

3. ou quil ne permette pas enfin que l'ayat abandôné tant de fois, nô. soions abandônés de sa grace dans le danger, puis que nô. debuons craindre que nos pechéz quoy qe pardônés ne no. facilitet la rechûte, qui soit ensuite la Cause de nôtre damnation

S. Aug.
heb 6.


Le Juste Victorieux de la tentation par la priere
A paris chez Landry
Et ne nous induisés point en tentation.
18



Nous Venons de demander à Dieu qu'il nous deliure du mal de la coulpe et icy nous le supplions qu'il nous deliure du mal de la peine.

1. des miseres du corps, de la maladie, de la guerre, de la peste, de la famine, du feu, de l'eau, des trahisons, et autres dangers.

Rom. 7. 2. des miseres de l'Ame; du combat de l'esprit auec la chair, et de la chair auec l'Esprit: de toute occasion d'Offencer Dieu: et même des richesses, de l'honneur, de la force, de la beauté, de la santé, et de la vie quand toutes ces choses nous exposent au peril du peché.

3. Enfin de toutes les miseres de cette vie, et de l'autre; soit des peines que les damnés souffrent dans les enfers; soit de celles qu'endurent les fidels dans le purgatoire; soit comme dit la version grecque des embûches du demon autheur de tout mal.

cette diuine priere se termine par Amen, qui est vn souhait que nous faisons, que tout ce que nous auons demandé nous soit accordé.

A paris chez Landry

l'Ange delivre le Juste des attaques du Demon

Guerard in. f.

Mais deliurés nous
du mal.

Explication des Commandemens de Dieu.

Eccle. 33 / 1 Cor. 7. / psal 17. / apoc. 3 / phil. 4 / psal. 13

Quoy qu'en disent les nouateurs les commandemens de Dieu ne sont point impossibles; car nous pouuons tout en Iesus Christ qui nous fortifie. ce premier combat les trois plus grands dereglemens du monde.

Iob. 26 / psal. 8. 95 / 1 Cor. 8.

1 Lâtheisme qui oze nier un Dieu, dont l'Existence, et la gloire paroissent dans le mouuement des Cieux, la production, et la conduite de toutes les autres creatures.

psal. 40 / 81. 95. / 134. / psal 85 / luc. 10. / Exod. 25 / num. 21

2. Le paganisme qui reconnoît plusieurs Dieux, veû dit lapôtre qu'il ny a nul autre Dieu qu'un Seul: il y en a plusieurs apellés dieux: mais il ny en a qu'un seul par nature.

3. L'idolatrie qui rend le culte de Latrie a des creatures, et a leurs representations, non pas que par ce premier commandement Dieu defende de faire des Images, il ordonna au contraire, que lon fit celles des Cherubins, et du serpent dairain; mais il ne veut pas que nous prenions ces Images pour des Dieux, et que nous leurs rendions le Culte qui nest dû quâ luy seul, comme nous voyons dans cette taille douce, que les

Exod. 32

Israélites le rendirent au veau dór.

A paris Chez Landry, auec pri.

Moyse presente aux peuples les tables de la loy.



Vn seul Dieu tu adoreras et l'aimeras parfaitement.



Il faut remarquer icy que l'Eglise Catô-
lique ne propose point a ses Enfans les
Commandemens comme donnez de Dieu a
mat. 5. V. 20. 21 Moïse seulement : mais comme expliquez
22. 23. et perfectionnez par le fils de Dieu, qui
mat. c. 5 V. 17. estoit venû pour les accomplir : voila
leuit. 24 pourquoy ce second en particulier de-
fend trois choses.

1. Le blaspheme qui est proprement
le peché des damnez attaquant Dieu di-
rectement, et s'en prenant a luy même
sans laisser a celuy qui jure, ny plai-
sir, ny profit : mais plustôt des synde-
reses épouuantables.

mat. 5. V. 33. 2. Le par-iure, qui fait d'un acte de re-
ligion, de justice, et de verité, vne actiō
d'impieté, d'injustice, et de fausseté, en
faisant Dieu temoin du mensonge.

Iac. 5. 3. Le jurement par les creatures : vous auez
mat. 5 V. 34. 35 appris qu'il a esté dit aux anciens vous ne
vous pariurerez point.... et moy je vous
dis que vous ne juriez en aucune sorte, ny
par le Ciel, par ce que c'est le trône de Dieu,
ny par la terre, par ce que c'est son marche-
pied, ny par Ierusalem, par ce que c'est
la ville du grand Roy; contentez vous de
dire cela est, ou cela n'est pas; car ce qui est
de plus vient du mal, dit I. C. aux Iuifs.

Certains Iuifs lapidez pour auoir blasphemé.





tradit. Ce n'est plus le sabath qu'il faut santifier mais le Dimanche pour se conformer a la pratique des Apotres a cause des grand mysteres que Dieu a operé en ce jour v.g. la creation du monde; la naissance de I.C.; sa miraculeuse Resurrection: la Pentecôte. &c. nous expliquerons allleurs en quoy consiste cette santification: ie me contenteray de vous donner icy une jdée des choses que faisoient les premiers chrêtiens en ce saint jour.

Iustin ep. 2 1. Ils en passoient la plus grande partie a l'Eglise, assistants au sacrifice, au sermō, et aux autres Officé Diuins. faisans la communion, et la priere.

hiero. ad Eustoch. 2 Cor. 4 2. Ils s'abstenoient de toutes les œuures seruilles, ils prioient Dieu de-bout en memoire de la resurrection, et amassoient des aumônes pour les pauures.

3 Ils ne jeunoient point, par ce que c'est vn jour de rejouissance dit tertulien: mais ils ne laissoient pas que de porter dans tous leurs membres la mortification de Iesus Christ, dit l'apôtre.

A Paris Chez Landry, auec pri.

la Sanctification des dimanches par la deuotion des fidels.



Les Dimanches tu garderas,
en seruant Dieu deuotement.

exod. 20. Ecl. 3. Pour meriter cette longue vie sur la terre, ou vne eternelle dans le Ciel: il faut rendre trois debuoirs a nos Peres, et meres, pour trois bien-faits que nous en auons receus.

Eccl. 7. Eccl. 3. V. 9. 1. Pour la vie, nous leur debuons l'honneur, en nos paroles, en les consolant, en nos actions, en n'entreprenant rien sans les consulter, en nôtre patience; en supportant et dissimulant les foiblesses de leur aage, ou de leur humeur.

Col. 3. 2. Pour l'Education, nous leur debuons l'Amour qui consiste dans vne parfaite Obeissance a leurs commandemens: enfans dit l'apôtre soiez soumis a vos parents en toutes choses: mais particulierement en celles qui regardent le Salut, et la religion.

Eccl. 3. V. 2. Eccl. 3 V. 14. 15. 3. Pour la nouriture, nous debuons subuenir a leurs besoins spirituels, demandant a Dieu leur conuersion, s'il sont hors de leur debuoir, Corporels si l'aduersité les a reduits dans la necessité, ou l'aage dans une Viellesse dé-crepite, qui est une seconde enfance, nous sommes obligéz de leur rendre la pareille.

A paris Chez Landry, auec pri.

Iacob reçoit la benediction de ſon pere.



Pere et mere honoreras: afin que tu Viue longuement.



math. 5. Le sens de ce precepte est, qu'il ne faut point faire mourir de propos deliberé contre droit, et raison.

1 Nôtre prochain, si ennemi qu'il soit a nous, a nôtre famille, et a tout ce qui nous appartient, et de si vile conditiō qu'il puisse estre par la regle du christianisme, qui defend de se vanger,
Rom. 12. deut. 22. Luc. 6. et de se faire Iustice.

2. Nous mêmes, par ce qu'il est de l'ordre de la charité de nous aimer,
math 5 psal 29. preferablement a nôtre prochain, et que nous ne sommes point maîtres de
baron. nôtre vie, ce qui detruit l'Erreur des circumcellions qui mettoient au rang des martirs ceux qui trampoiē.t leurs mains dans leur sang, et le repandoient, jusques a ce que la mort s'en suiuit.

3. Qu'il ne faut pas mêmes auoir la volonté d'oster la vie a nôtre proch-
Rom. 1. ain, ny a nous mêmes; d'ou il faut inferer que ceux qui commandent, conseillent, ou prêtent secours, sont coupables d'homicide. David le fut a l'égard d'vrie, Iezabel a l'égard de Nabot. Caïphe a l'égard de Iesus Chr:

2 reg. 11. 3. reg. 21 Ioa. 18.

Cain tue son frere Abel



Homicide point ne seras,
de fait ny volontairement

Exo. 20. Bien que Dieu ait defendu, icy particulierement l'adultere, qui est la violation de la foy que les mariés se sont donneé, cependant tout acte, et tout consentement au plaisir charnel est compris soubs cette loy : S.t Paul justifie ce precepte par trois argume.nts fort pressa.nts

1. Cor. 6 ℣. 15. Rom. 6. 1. Par ce que nos membres sont les membres de Iesus Christ consacrés a Dieu dans nôtre baptéme, et dans l'usage des autres Sacremens, qui doibuent un jour resusciter pour ne jamais mourir, et qu'il est indigne par conseque.nt de les soüiller.

1. Cor. 3 1. Cor. 6. v. 19. 2. Par ce que nos membres sont les temples du Saint Esprit, qu'il se faut bien donner de garde de salir et de profaner par ces infames comerces.

ibid. v. 20. 3. Par ce que nous sommes rachep-tez par le . . . . sang du Sauueur afin que nous glorifions Dieu dans nôtre corps, et dans nôtre ame, étant bien juste que no.s ayant deliurc de la seruitude par un si grand prix, nous l'hōnorions de tout notre cœur et que nous ne l'Offensions pas par une action si opposée a sa generation Eternelle, et temporelle.

Ioseph sollicité par la femme de Putiphar .





Nous ne pouuons pas dans un si petit abregé faire un detail exact de tous ceux qui peuuent pecher contre ce septiême commandement; ces trois me sembles plus coupables que les autres.

1. Ceux qui commettent le larcin, ou reellement en derobant le bien dautruy ou mentallement ayant formé le dessein de le prendre sans estre venus a léxecution; auec cette difference que Exod. 22. leuit. 24. 4. Reg. 8. ceux la sont obligez a restitution, et non pas ceux cy.

2. Ceux qui vendent plus leurs danrées ou marchandises quelles ne vallent, S. Thom. c'est a dire qui excedent le prix le plus bas, le moyen, et le plus haut qui sont les trois prix fixés a tout ce qui se vend, et sachepte.

Tob. 2 3. Ceux qui acheptent quelque chose qui lon sçauent estre volée, ou qui la retiennent layant trouuée; car comme S. Augus. dit saint Augustin si vous auez trouué, et que vous nayez pas rendu, vous auez derobé, cela s'entend si vous en connoissez le maitre, si vous ne le connoissez pas, il le faut donner aux pauures, ou le conuertir en quelque usage de piété

des voleurs qui rauissent le bien d'autruy.





Exod. 21 Dieu defend le mensonge aprés le larcin, car le larron est toujours menteur. Voicy un exemple en cette planche, ou Daniel condamne le faux temoignage des viellars qui ôtoit la reputation a Susanne. dans ce commandement Dieu condamne ceux.

1. Qui calomnient leur prochain en luy imposant faussement un crime, ou qui en medisent en reuelant celuy qu'il a commis, et qui est caché: ils sont obligez
1 Cor. 6. soubs peine de damnation, de reparer le tort qu'ils on fait a son honneur.

2. Ceux qui disent des mensonges Offi-
Ioa. 6. act. 5. cieux, railleux &c; car tout mensonge vient du diable; et ceux la sont au moins
mat. 12 au rang des paroles Oyseuses, dont Dieu nous demandera un compte si exact a son Iugement.

3. Ceux qui font des faux serments, car non seulement ils commettent une impieté, qui fait injure au nom de Dieu, comme nous auons vû: mais ils trahissent leurs freres, aux-quels ils doibuent la meme justice, et la même verité qu'a eux mêmes, et dont ils sont Obligez d'empecher les dommages.

A paris chez Landry, auec pri.


Daniel Condamne le faux temoignage des viellars.
J. Erlinger del. et sc.
Faux temoinage ne diras
ne mentiras aucuneme.

L'œuure de chair nous est defendu par le sixiême commandement, et icy le desir même nous est interdit hors le sacrement du mariage, car Iesus
mat: 5. Christ a dit que quiconque regardera
Rom. 13. une femme auec un mauvais desir, a deja commis l'adultere dans son cœur. Dieu nous a voulu donner de l'horreur de la moindre inclination a ce peché honteux;

1 Par ce que c'est vne passion de beste, qui deshonore en nous l'image de L'a-
Gen. 6. dorable Trinité, quelle nous aveugle, nous endurcit, et rend presque nôtre Salut impossible.

S. Thom 2. Par ce que c'est un peché dâdherance dit le Docteur Angelique) et que plus il nous attache a la creature, et nous rend sensibles aux plaisirs du corps, plus il nous eloigne de Dieu qui est un pur esprit, et plus il nous rend insen-sibles aux douceurs de sa grace.

apoc 18. 3. Par ce que plus nous aurons gou-té de plaisirs en cette vie qui passe en un moment, plus nous souffriro-ns de supplices durant l'Eternité qui ne finira jamais.

A paris chez Landry, auec pri.

Tobie par sa chasteté evite la punition de Dieu.



26

Ce dernier commandement comme il est
deut. 9. exprimé dans le Deuteronome nous de=
fend de desirer la maison de nôtre proch=
ain, son champ, son seruiteur, sa seruan=
te, son bœuf, son asne, et tout ce qui est a
luy: pour nous faire connoitre combien
Dieu a soin de tout ce qui nous appartie=
nt, et combien le peché du larcin luy est
désagreable: puis qu'âpres nous en auoir
deja defendu l'acte, il nous en defend icy
jusques au moindre desir: il me semble
que c'est pour trois raisons.

Iesué. 7. 1 Dautant que c'est un Ennemi cruel de
l'état qui en confond l'Ordre, et qui en
trouble la paix en mettant tout au pil=
lage.

2. Dautant qu'il fait perdre souuent
des vrais biens, en se voulant enrichir
...encore de ceux des autres.

3. Dautant que s'il êvite quelque fois
les prisons, les gibets, et tous les autres
1. Cor. 6. Supplices des hommes, il ne peut eviter
les cachots, et les supplices que Dieu
psal. 72. luy a preparé, ainsy qu'â tous ceux
psal. 116 qui ne sont point fidels a ces diuins
2. thess. 1. commandemens, dont nous venons
de traiter, et a ceux de l'Eglise que no=
us allons expliquer.

A paris Chez Landry, auec pr.

le desir des richesses representé par la concupiscence des yeux



*Biens d'autruy ne conuoite
as pour les auoir iniusteme
nt*



Explication des commandemens de l'Eglise.

Tous ceux qui assistent au saint sacrifice de la messe les festes, et les dimanches ne l'entendent pas de la maniere que l'Eglise le souhaite: il faut pour ce sujet que

1 Ils s'y disposent par une douleur sincere d'auoir commis le peché, et auec un desir d'en eviter l'Occasion a l'auenir, se conformants au prêtre qui commence ce redoutable mystere par une confession en general de toutes ses fautes, qu'il deplore, et prie tous les saints d'estre ses mediateurs aupres de Dieu, pour en obtenir le pardon.

2 Ils unissent leur intention auec celle du sacrificateur, qui offre non seulement en son nom: mais aussy au nom de toute l'assemblée, cette hostie de propitiation a la Iustice diuine pour nos pechez, et souhaitent auoir la pureté, la ferueur, et la foy que la sainte Vierge, les Apôtres, et les plus grands seruiteurs de Dieu ont eû, assistans a cette adorable sacrifice.

heb. 5. trad.

3 Et que l'ayans ainsy entendüe, ils s'en retournent chez eux dans la retraite, pour ne point se dissiper; recüeillir, et goûter les fruits qu'ils en ont remportez.

A paris chez Landry, auec pri.

La Celebration de la S.te Messe



Les Dimanches messe oüiras et les festes de commandement.

Pour ſatisfaire a ce precepte si mal obser-
ué presque de tous les chrêtiens, il faut de
neceſſite faire vne veritable penitence, et
Con. tri ſeſs. 14. C. 1. Ibid. la pratiquer non ſeulement comme une ver-
tu particuliere: mais comme un ſacreme-
nt inſtitué de Ieſus Chriſt, qui conſiſte in-
dispensablement en trois choses.

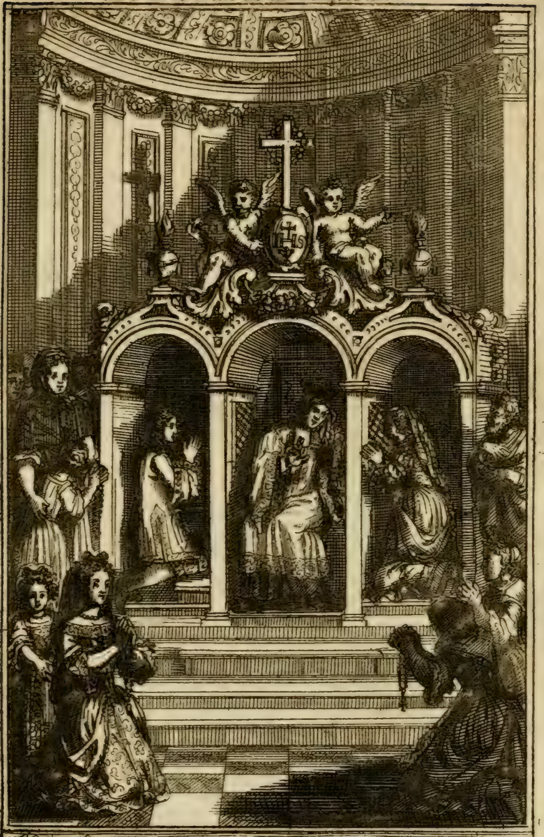
ibid C. 4. 1 En la contrition du cœur, que la douleur,
et le regret de tous ses crimes, et de tous
ses desordres paſſez détache de la créature
pour ne l'attacher plus quâ Dieu: cest la;
la cõndition importante, et si necessaire,
que sans elle le ſacrement est ou inutile ou
ſacrilege.

Ibid. C. 5. 2. En la confession de bouche, ou lon doit
ſaccuser de tous ses pechés mortels, pour
en Obtenir le pardon, en preuenant le juge-
Ioa. 20. ment de Dieu: les pechez veniels ne laissent
pas que destre matiere ſuffisante de ce
ſacrement: mais il ny a nulle loy qui nous
Oblige de les y soûmettre.

Con. trid. ſess. 14. C. 8. 3. En la satisfaction qui nous engage a
vanger nous mêmes l'iniure que nous au-
ons faite a Dieu, pour appaiser sa co-
lere, et euiter les ſupplices qui nous sont
dûs.

Aparis chez Landry, auec pri.

Le Tribunal de la Confession.



Tous tes pechez confesseras à
tout le moins une fois l'an.

Ce troisiéme commandement de lEglise nous donne un motif assez puissant de nous approcher de la sainte table auec vne profonde humilité, quand elle nous dit que nous auons l'honneur dy receuoir nôtre createur, il faut donc faire paroître cette belle vertu.

i. Sai. 3 I. Tim. 2 phil. 4. 1 pet. 3. in cerem. bapt.

1. Dans la modestie, et la propreté de nos habits, et non pas dans vn faste condamné par lEuangile, ny dans un luxe, qui est le caractere du demon, aux pompes du quel nous auons renoncé par le Serment Solemnel de nôtre baptême: cela est horible que tant de chretiens portent cette orgüeil jusques aux autels, ou un homme-Dieu est anneanti pour leur amour.

phil. 2

2. Cor. 10

2. Dans la soumission parfaite de nôtre esprit a la foy viue, et ardente de ce mystere, qui combat les sens: mais qui comble notre ame dune joye, et dune consolation que nous ressentons bien mieux que nous ne pouuons exprimer.

gen. 9. 49

3. Dans la meditation de la grandeur, de la puissance, et de la majesté de celuy que nous receuons; et de láueu de nôtre bassesse, de nôtre misere, et de nôtre indignité

psal. 72

A paris Chez Landry auec pri. du R.

l'Administration du Sacrement de l'Eucharistie



Ton createur receuras au moins a Pâques humblemēt

32



Nous ne pouuons pas santifier comme il faut les festes, et les dimanches si nous ne nous santifions nous mêmes.

leuit. 23. Ex. 3. et 20. luc. 2. Ioan. 7.

1 En ne nous occupans ces jours la ny au trafic, ny au trauail, ny au jeu, ny aux danses, ny a la comedie, ny a aucune autre debauche; car c'est donner au monde, au diable, et a la chair, ce qui est consacré a Dieu tout seul.

Conc. trid. ses. 22. c. 8.

2 En entendant auec deuotion, et attention, la Sainte Messe, le Prône, les Vespres, le Sermon, ou autres instructions, et en passant le reste de la journée saintement auec Dieu dans la priere, dans la lecture de quelque liure de pieté, et lexercice des bonnes œuures.

amos. 5.

3 Ne point aller soubs pretexte de deuotion a ces pelerinages, ou lon ne voit que dissolution; car ce seroit vouloir honnorer Dieu par le desordre, et s'éloigner de luy en s'en approchant; ces pèlerinages n'estans instituez que comme des moiens pour faire une partie de nôtre penitence, et non pas pour seruir d'occasion de commettre de nouueaux pechez.

A Paris chez Landry, auec pri. du R.


La Sanctification des Festes par la devotion des Fidels
Les festes tu sanctifieras qui
te sont de commandement

Tous les fidels sçauent quil faut jeuner
pendant tout le temps de la Sainte quaran=
taine: mais peu en connoissent les raisons; il
y en a trois.

1. Est que ce nombre de quarante est salu=
Iona. 3. taire et mysterieux: Dieu accorda aux nini=
uites un delay de quarante jours pour faire
psal. 94. penitence. le peuple d'Israël demeura qua=
num. 14. rante ans dans la mortification, et la solitu=
de auant que d'entrer en la terre de promis=
sion, tantot fatigué par la faim, tantot dessei=
Gen. 7. ché par la soif. Noé supporta les bourrasques,
et les assauts d'un deluge l'espace de quarante
Gen. 8. jours, enfermé dans l'arche, laquell s'arresta
sur les montagnes d'Armenie. il faut de mê=
me estre enfermé, retiré des compagnies, des
visites pendant ces quarante jours de jeune;
et souffrir beaucoup de peines, et de mortifica=
Col. 3. tion si nous voulons resusciter a Pâques auec I. C.

math. 4 2. Est que le sauueur luy même nous en don=
ne l'Exemple, nous sommes obligés en quali=
té de chrétiens de le suiure, d'autant plus
mat. 9. quil a dit que les enfans de l'Epoux jeunero=
nt, lors-que l'Epoux leur sera oté.

S. leo. 3. Est que les Apôtres l'ont institué, et no=
us ont ordonné ces grands jeunes dit saint
Leon, affin que prenans quelque part a
la croix du fils de Dieu, nous fassions po=
ur luy quelque chose de ce quil a fait pô
1. Timo. 2 nous; et afin que participants a ses souf=
frances, nous ayons aussy part a sa gloire

Le Jeune de Jesus Christ dans le Desert.



Quatre temps Vigille jeuneras
et le caresme entierement

conc. trid. sess. 25. sub. fin.

Pour satisfaire a la rigueur du precepte precedent, il faut non seulement ne point manger de chair; mais ne faire qu'un repas a midy, et une legere collation au soir, et on Satisfait a celuy cy quand en s'abstenant de chair. on en feroit plusieurs auec moderation, ce qui marque la difference qui est entre l'abstinence, et le jeune. l'Eglise peut nous obliger a cette loy.

1. En conscience; de sorte que celuy, qui la transgresseroit sans necessité pecheroit mortellement, et encoureroit la damnation.

2. En certains lieux, ou en tous, selon quelle le juge a propos par la prudence que le saint Esprit luy comunique.

3. En un temps, ou tousjours si elle le souhaite, étant la maitresse absoluë de ces choses, comme nous l'apprenons du premier concile des apôtres: il a semblé bon au saint Esprit, et a nous de ne vous imposer autre charge, sinon que vous vous absteniez du sang, des viandes étouffez, et de celles qui ont esté offertes aux idoles.

act 25.

A paris Chez Landry avec pr.

La Multiplication des Pains et des Poissons



F. Ertinger Sc.

Vendredy chair ne mangeras
ny le samedy mesmement

Explication des sept Sacremens de l'Eglise.

Nous auons de grandes obligations de nous a=pprocher souuent des sacremens de l'Eglise : car ou nous sommes pecheurs : ou nous sommes ju=stes: si nous sommes pecheurs, il y a des sacreme=ns qui produisent la premiere grace, qui est, celle de reconciliation auec Dieu: si nous sommes justes il y a d'autres sacrements qui produisent la seconde grace, qui est une augmentation de jus=tice, et de saintete', le baptême est la porte de tous ces sacremens : le fidel; ou l'infidel, l'hom=me, ou la femme en peuuent estre les ministres pourueu.

act. 2. V. 42.

1. pet. 3. tit. 3. Ioa. 20.

apoc. 22.

1. Quils ayent au moins l'intention en general de faire ce que pretend faire l'Eglise dans cette diuine ceremonie.

2. Quils emploient l'eau naturelle qui est sa matiere, comme il paroit dans l'histoire des ac=tes, ou l'Enuque de la Reine d'Ethiopie estant persuadé de la necessite' de ce sacrement, dit a Philippe, voila de l'eau, qui empeche a present que je ne le reçoiue. ils descendirent en cette eau et philippe le Baptisa.

Con. trid. sess. 6. Can. 4.

3. Quils prononcent les paroles: je te baptise au nom du Pere, et du Fils, et du saint Esprit, selon que le sauueur le prescrit en saint Ma=thieu, les Apôtres n'ayans jamais baptise' au nom de Iesus Christ sans y âjouter les adorables personnes de l'Auguste Trinite'.

act. 8. Con. trid. sess. 6. Can. 2. math. 28

A paris Chez Landry, auec pri du Roy

Le Baptême de J.C. par S.t Jean



F. Ertinger sc.

Du Bapteme

Con. trid. sess. 8. Le Concile de trente qui a fait trois canons
touchant ce sacrement a prononcé autant d'ana
Can. 1. themes. 1° contre ceux qui ozeroient dire que
c'est une ceremonie jnutille, qui a pris son
origine de ce qu'autre fois les chrêtiens êtan
ts paruenus a l'usage de raison rendoient co
Can. 2. mpte de leur foy deuant l'Eglise. 2° que
ceux la font injure au saint Esprit, qui attri
Can. 3. buent quelque vertu au saint crême. 3° qui
reconnoissent le simple prêtre pour le mi
nistre ordinaire de ce sacrement: c'est auec
justice que ce sacré concile fulmine ces ma
ledictions car.
ibid. 1. C'est un vray sacrement, composé de sa
Cano. 1. aug. matiere; qui est l'imposition des mains, et
act. 8. tradit. l'onction du saint crême: et de sa forme (qui
act. 8. v. 17. est l'inuocation du saint Esprit, et les paro
les prononcées par le ministre) que nous a
uons de l'ecriture sainte, et de la tradition a
postolique.
2. Il contient la vertu de produire la grace
act. 8. v. 16. act. 19. et le caractere: autre fois il faisoit descendre
visiblement le saint Esprit: mais a present il
le repand seulement dans nos cœurs pour re
sister aux Ennemis visibles de la foy, et inui
sibles de nôtre salut.
act. 8. v. 19. 3. Il est euident par les actes des apôtres, que
l'Euêque en est le ministre ordinaire; l'ecritu
re sainte ne faisant point mention qu'aucun
simple prêtre ait esté appellé a ce minister

A paris chez Landry, auec pri. du Roy

l'Eveque Confere le Sacrement de Confirmation.



De la Confirmation

Con. trid. sess. 24. Cap. 1. L'Eglise considere la Penitence en deux manieres, ou comme une vertu, ou comme un sacrement: dans le premier sens elle a pour son office de detruire le peché, et satisfaire a la justice de Dieu, pour l'injure qui luy a esté faite: et elle a esté necessaire au pecheur dans toutes les loix, et dans tous les temps pour rentrer en grace (dit le concile de trente): dans le second sens elle a esté instituée de Iesus Christ, quand il donna pouuoir a ses Apôtres de remettre les pechez: nous auons parlé ailleurs des trois parties qui rendent ce sacrement parfait, je diray seulement icy que ceux la sont frappés d'anatheme par le concile de trente, qui disent ou enseignent que.

(Con. tr. sess. 24. C. 4 de la Cont.) (Ioa. 20.)

Con. trid. sess. 24. can. 2. 1. Ce sacrement n'est point un remede pour le peché distint du Baptême: puisque cest auec justice qu'il est appellé une seconde table apres le naufrage.

Ibid. Can. 6. 2. Que la confession sacramentelle n'est point necessaire au salut, qu'elle n'a point son institution de Iesus Christ, que cette maniere de se confesser secretement a un Prêtre est purement l'inuention des hommes.

Ibid. Can. 10. 3. Que les Prêtres qui sont en peché mortel n'ont pas le pouuoir de lier, ou de delier: ou que tous les fidels de tous les sexes en vertu de ce que Iesus Christ dit en Saint Mathieu, peuuent absoudre les pechez publiques par une simple correction, et les secrets par la confession volontaire du penitent. (mat. 18.)

A paris Chez Landry, auec pri.

La Magdelaine Penitente aux pieds de Jesus Christ

F. Ertinger sc.

De la Penitence

Il y a bien des choses qui ſont les
objets de nôtre foy dans cet adorable,
et incomprehenſible mystere, en voicy
trois principaux -

mat. 26 1. La realité, c'est à dire que le corps,
con. trid. le ſang, l'ame, la diuinité de Ieſus Christ
ses. 13. sont contenus veritablement ſoubs les
can. 1. Especes du pain, et du vin, et ſoubs la
moindre partie de ces accidents, et quain-
Ioa. 6. sy la communion ſoubs les deux especes
luc. 24. n'est point neceſſaire au ſalut -
act. 2.
act. 20.
mat. 26. 2. La transsubstantiation, c'est adire,
mat. 14. qu'en même instant que le Prêtre a pro-
luc. 22. noncé les paroles ſacramentelles, la subs-
Ioa. 6. tance du pain est changée en la ſubstan-
ce du corps, et la ſubstance du vin en la
ſubstance du ſang de Iesus Christ (par la
force des paroles) quoy que le ſang se trou-
ue en même temps auec le corps, et le co-
rps auec le ſang, estant d'une necessité
qu'un corps viuant soit auec son ſang,
et un ſang viuant auec son corps -

mat. 26 3. Que ce n'est pas ſeulement un ſacre-
con trid ment permanent, c'est a dire ſubsistent
ses. 13. dans nos ciboires pour les ſains, et les ma-
can. 7. lades : mais aussy un vray ſacrifice non
luc. 22 ſanglant, qui represente, et qui se fait en
con trid. memoire de celuy de la croix, qui s'est fa-
ses. 22. it auec effusion de ſang -
can. 1. 3.

A paris Chez Landry, auec pri.


Jesus-Christ dans la Cene institue le Sacrement de l'Eucharistie
De L'Eucharistie

Immediatement apres que le sacré concil de trente a traité a fond du sacrement de la penitence, il juge a propos de discourir de celuy de l'Extrême-onction, qui est dit il comme la perfection de la penitence, et la consomation de la vie chrêtienne, qui doit estre une penitence continuelle il en fait un chapitre dont je feray un precis -

Con. trid. Ses. 14 Cap. 9

1. Il enseigne que cette sainte onction des infirmes a esté instituée par Iesus Christ comme un veritable sacrement de la nouvelle loy insinué chez saint marc, recommandé, et promulgué par saint Iacques l'Apôtre frere du Seigneur : nous avons cité ailleurs les paroles de cet Apôtre, qui sont plus clairé que les rayons du Soleil pour faire voir que c'est un Sacrement

Ibid. Can. 1 — mar. 6. — Iac. 5. — Con. trid. Ibid. Cap. 1. — Ibid. Cap. 2

2. Il nous ordonne de croire, que ses effets sont non seulement d'effacer les restes des pechez, s'il s'en trouvent encore, de donner la force pour resister aux derniers efforts du demon : mais aussy de soulager l'Esprit du malade, et de querir même son corps, s'il est expedient pour son salut.

3. Il nous defend de croire, que les ministres de ce sacrement soient les anciens, ou les premiers du peuple, il n'y a que l'evêque, ou le prêtre ordonné par l'Evêque, qui ayent ce pouvoir, et qui le puissent conferer au malade, autant de fois qu'il tombe dans des extremités dangereuses - A paris Chez Landry. avec pri.

Ibid. Cap. 3.

Le Prêtre confere le Sacrement d'Extrême Onction



Con. trid. sess. 23. Cap. 1.

Il y a une relation si essentielle entre le sacerdoce, et le sacrifice que lón ne peut pas conceuoir l'un sans láutre : cõme donc il y a un vray sacrifice, visible, et exterieur, institué par Iesus-Christ dans la nouuelle loy, Il est d'une necessité de croire, quil y a un vray, visible, et exterieur sacerdoce: la sainte écriture, et la tradition de l'Eglise Catolique font foy que Iesus Christ en est aussy linstituteur. no. en debuons croire encore trois choses -

math 26. mar 14.

Con. trid. sess. 24. Cap. 2.

1. Que ceux qui sont tonsurés y arriuet par 7. degrés, qui sont autant d'ordres differents dont 4. sont appelles moindres, et 3. majeurs: les premiers sont de lacolyte, de lexorciste, du lecteur, et du portier ; et les autres, du sou-diacre, du diacre, et du prêtre, lesquels tous ensemble ne font qu'un sacrement parfait

ibid. Cap. 3 et Can. 2. ibid. C. 4.

2. Quil imprime un Caractere qui ne peut seffacer, et ainsy cõme le remarque le concile de trente, c'est une erreur de croire, que ceux qui sont une fois ordonés puisset deuenir laïques sils nexercet point le minist. de la parole de Dieu; et sy tous les chretiens étoiet ainsy egallemet prêtres, que deuiendroit la Hierarchie Ecclesiastique qui est comparée a une armée rangée en bataille? que deuiendroit cet oracle de S.t Paul, qui dit que nous ne sommes pas tous Apotres, tous Prophetes, to. Euangelistes, tos. Pasteurs, et tos. Doct.

ibid. Can. 3. 2. tim. 1.

3. Que l'ordre est un sacremet puis q. est evident par l'Ecr. S.te quil est un signe visible de la grace: je vo. auertis dit l'Apôtre que vo. ressuscitiés la grace de Dieu qui est en vos. par limposition de mes mains

Jesus-Christ institue le Sacrement de l'Ordre



Il faudroit plusieurs discours pour ex=
pliquer beaucoup d'excellentes verités,
qui se presentent icy a foulle, Contento=
ns nous de dire qu'il en faut croire trois.
mat. 19. mar. 1. Con. trid. sess. 24. 1. L'indissolubilité : le concile de trente en=
seigne qu'Adam par un instinct du St. Es=
prit declara que le nœud du mariage ne
se pouuoit rompre, lors quil dit : voicy
maintenant l'os de mes os, et la chair de
ma chair : c'est pourquoy l'homme aban=
donnera son Pere, et sa Mere, S'attache=
ra a sa fem̃e, et seront deux dans une mê=
me chair ; ce que Iesus Christ a confirmé,
mat. 19 mar. 10. ut supra lors-qu'il a dit, que l'hom̃e donc ne
diuise point ce que Dieu a joint. ✳
Con. trid. ibid. 2. La grace que I. C. a merité par sa pas=
sion pour perfection̄er l'amour naturel, af=
fermir cette unité indissoluble, et santifier
l'Epoux, et l'epouse : ce que l'apôtre exprime
eph. 5. v. 25 en disant hom̃es aimés vos fem̃es, com̃e I. C.
a aimé l'Eglise, et s'est liuré luy même pour elle.
3. Bien qu'il soit le dernier sacrement en nom=
ibid. v. 32 bre, il n'est pas le moindre en dignité. St. Paul
l'appelle grand sacrement, non seulement a cause
de sa matiere, qui est la traditiō des corps qui
1. Cor. 6. sont les membres de I. C. ; de sa forme qui est
le mutuel consentement des maris exprimé
deuant le Curé : mais principallement par ce qu'il
S. Aug. represente l'union du verbe auec la nature
eph. 5. humaine et du même verbe incarné auec
l'Eglise.

Le Mariage de la S.te Vierge, et de S.t Joseph.



Explication des sept pechez Capitaux.

?sal. 96. Vous qui aimez Dieu dit le prophete, detestez
le peché: il faut avoüer que ces deux mots
sont bien mis ensemble; car autant que Dieu
est digne d'Amour, autant le peché est dig=
?sal. 72. ?en. 22. ne de haine. Dieu merite d'estre aimé sur
?sa. 20, 15. ?. Cor. 10. tous les biens qui peuuent estre, le peché
?ccl. 21. Rom. 5. merite d'estre hay - - sur tous les maux qui
peuuent arriuer. en voicy sept Capitaux,
et la superbe est mise a leur tête par ce qu'e=
Eccl. 10. lle est le commencement de tout peché: C'est
un desir dereglé de surpasser son prochain
en biens temporels, ou spirituels et un appe=
tit desordonné de sa propre excellence: nous
debuons en conceuoir de l'horreur. ✳
1. Par ce quelle est contraire a la justice, qui veut
que nous reconnoissions celuy d'ou viennent
?ac. 1. tous les biens, et que nous confessions que
tout don parfait descend du pere des lumi=
?. Cor. 9. eres car qu'auons nous que nous nayons
receu? ✳ ✳

2. Par ce quelle est injurieuse a Dieu, qui est
Eccl. 10. ?sal. 17. 63. ?ac. 4. jaloux de sa gloire, qui ne la veut point don=
Exod. 20. ibid. 34. ner a d'autres, et qui ayant fait toutes choses
?sa. 43. ?ro. 16. pour luy même: il est raisonnable que
1. Cor. 10. nous luy rapportions aussy toutes choses,
cõme au premier principe, et a la derniere
fin. ✳

3. Par ce quelle est pernicieuse a la vertu,
Iob. 24. Rom. 1. quelle en corrompt toute la substance, quel=
le en fait perdre la recompense, et cõme dit
aug. in R?o. St. Aug., quelle se glisse dans toutes les bonnes
œuures, et actions les plus heroïques du
christianisme pour les faire perir.

l'Orgueil precipite Lucifer dans les Enfers.



F. Ertinger sculp.

De L'Orgueil



L'Auarice est un desir jmmoderé des biens temporels sans crainte d'offencer Dieu pour les acquerir, ou les conseruer: S.t Paul
1. tim. 6. appelle ce peché, la racine de tous les maux; il en cause trois considerables.

1 Il ôte la paix de l'ame qui est le plus grand bien que l'on puisse posseder en ce monde:
ccl. 14. un auare est toujours inquiet, et regardant toutes les pieces qu'il a dans ses Coffres côme autant de differentes diuinités, il n'est occupé qu'à leur donner tout son temps, toutes ses pensées, toute sa liberté qui sont des Sacrifices jmportuns, d'où vient que l'Apôtre proteste qu'il devient esclaue; et
Col. 3. Eph. 5. jdolatre de ce qu'il possede.

2. Il engendre une infinité de tentations, qui nous font perdre les empressemens que les chrétiens doibuent auoir pour les choses eternelles, eclipse les lumieres de la foy: et a force de nous attacher aux choses de la terre nous fait mêpriser les diuines.

Sap. 4. 3. Il ruine cette confiance filialle que nous sommes Obligez d'auoir en la prouidence diuine, n'en reconnoissant point d'autres que l'humaine sur laquelle il appuie tous ses soins, ses desirs, et ses esperances.

A Paris Chez Landry, auec pr.

L'Avarice engage Judas a vendre Jesus Christ

F. Ertinger sc.

De l'Avarice



La Luxure est une affection effrenée et une pante volontaire aux plaisirs charnels contre les ordres que Dieu a establis. comme nous avons deja parlé en plusieurs endroits de cette matiere, il me suffira de faire un recit succint.

r tim. 5. S. Greg. 1. De ses funestes effets qui sont l'Aueuglement d'Esprit, temerité dans ses entreprises, Inconsideration, Inconstance, amour de ce monde, haine de Dieu, ce peché est si dangereux, et si contraire a la dignité d'un chretien, que St. Paul (eph. 5.) defend de le nommer, de peur que sa prononciation ne represente des choses malseantes a limagination.

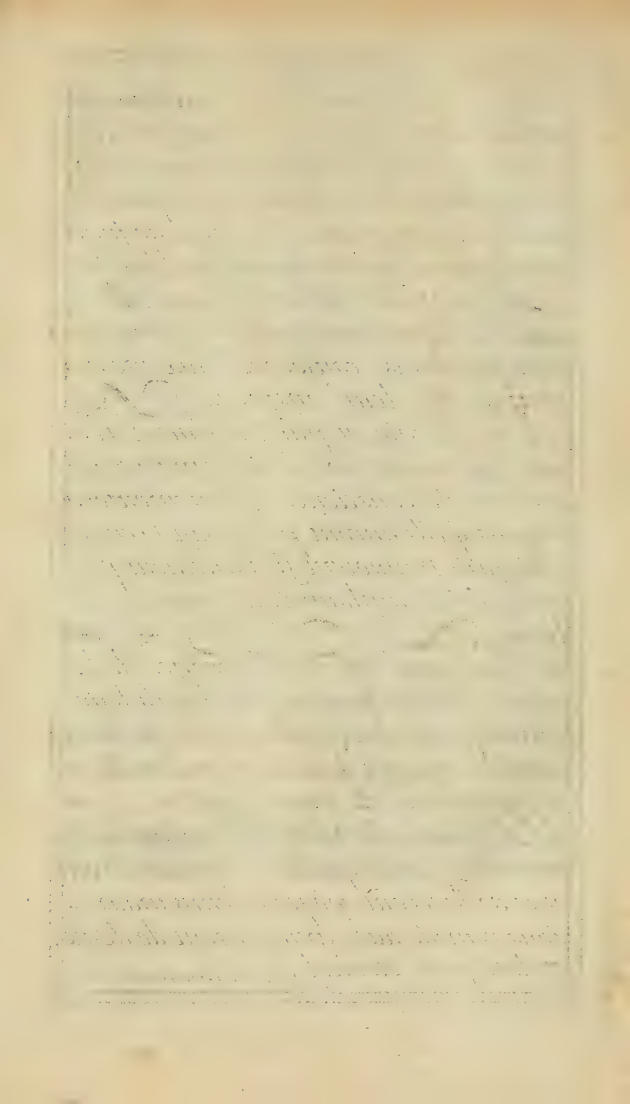
2. Des châtiments que Dieu a fait po. ce peché: il a esté la cause du deluge (genc. 6.), de lEmbrazement de Sodome et de Gomorre (genc. 19.), de la mort de 24 mille personnes, que Moyse fit passer au fil de lépée (num. 25.): il a renuersé Sanson (iudi. 16), perdu Salomon (3. reg. 4.), et mit Dauid en danger de son salut (reg. 4.). qui sont des exemples capables de jetter de la terreur dans lEsprit de ceux qui se laissent aller a ces infamies.

3. Des remedes pour ny point tomber qui sont de resister promptement aux premieres pensées de fuir Loisiueté, déuiter les compagnies, et les Occasions dangereuses sans se fier aux resolutions que lon a faites, ny a ces pretextes qui sont plus specieux que veritables, mortifier son corps, jeuner, prier; car ce demon ne se chasse point autrement (mat. 17.).

La Luxure des Viellards a l'egard de Susanne.







gen. 37. L'Envie est vne tristesse excessiue du bien de nôtre prochain en tant qu'il surpasse, ou diminuë le notre: comme elle
1. Ioa. 4. est opposée a la charité qui donne le merite a nos actions, il est facil de juger qu'elle nous empêche d'auancer dans la vertu, et quelle detruit la grace. elle cause aussy des peines bien rigoureuses a ses partisans, conformement aux inclinations quelle leur inspire.

1. En cette vie, et particuliérement a l'heure de la mort. un ver les rongera, un
Isa. 66. mar. 9. remord de conscience les tourmentera, voyans quils auront perdu un bien infini, quils pouuoient si facilement posseder en triomphant dune passion si basse.

sap. 5. 2. Ils auront vne envie enragée de la gloire des bien heureux, de ce quils leur seront preferés, et souhaiteront quils soient tous engagés dans les mêmes malheurs et participans de leurs supplices.

3. De tout cela naîtra en eux une haine mortelle, par la quelle ils se morderont, et se dechireront, voyans leurs maux
mar. 9. luc. 13. psal. iij. sans remede auec grincement de dents, et desespoir eternel.

A paris Chez Landry, auec pr.



De l'Envie



La Gourmandise est un desir insatiable
Eccl. 23. de boire, ou de manger ; ce peché qui pro=
psal. 77. duit la vaine joye, les railleries, le trop par=
Exo. 32. ler, L'impureté, et qui fait perir la raison ;
1. Cor. 10. l'honneur, et la grace de Dieu ne regnera
jamais chez nous si

prou. 13. 1. Nous considerons Serieusement, que c'est
une chose infame, et indigne non seulem=
nt d'un Chretien : mais d'une personne
raisonnable de deuenir esclaue de son Cor=
ps comme le gourmand, qui va jusques a
cet exces d'aueuglement, que de postposer
phil. 3. toutes Choses à son ventre dont il est ado=
rateur, et qu'il reconnoît pour son Dieu
dit l'Apôtre.

Ioel. 1 v. 5. 2. Si nous faisons reflexion que le plai=
sir que l'on prend a manger et a boire,
passe en tres peu de temps, et qu'il cau
se mille incommodités, engage a de gran=
Ioel. 3 v. 3. des peines, rend nos passions plus viues,
nos tentations plus fortes, la raison plus
foible, et la grace moins puissante pour y
resister

psal. 48. 3. Si nous meditons que ce corps que l'on
nourrit si grassement, et si delicatement,
sera la proye de la corruption, et la pâture
1. Cor. 6 des vers, et que cette langue si friande por
luc. 13. les vins delicieux, et si avide pour les
luc. 16. bons morceaux, sera brulée, et dessechée
par cette soif ardente, qui fera souffrir
eternellement le mauuais riche au mi=
lieu des flammes

A paris Chez Landry auec pri.

La Gourmandise du mauvais Riche.





psal. 68. Eccl. 15. La Colere est une inflamation de Cœur pour les choses qui n'arriuent pas selon nôtre volonté: ou un emportement brutal, et un appetit violent de vanger les injures receües, de telle nature qu'elles soient: pezons

gal. 5. 1. Que la source de ce peché, est l'affection dereglée des plaisirs, et des richesses ou des honneurs. et que - - plus nous serons passionnés pour quelqu'un de ces biens, - - plus nous serons prompts a nous mettre en colere si l'on nous en priue, ou si l'on nous empeche de les acquerir.

mat. 5. V. 22. 2. Que la Sentence que I. C. a prononcé, contre ce peché est épouuantable. quiconque se fâchera contre son frere, meritera d'estre condamné par le jugement

ibid. qui luy dira (raca) c'est a dire une parole de mepris, meritera d'estre condamné par le conseille,

ibid. V. 23. et celuy qui luy dira vous estes un fou meritera d'estre condamné au feu d'Enfer: neanmoint ce desordre est si commun dans le monde, que l'on ne se fait point un cas de conscience des mouuemens de Colere, ny des paroles emportées, a peine s'en confesse on en étant interrogé.

3. Que la raison nous fait voir le tort que nous auons de nous mettre en colere contre nos freres quelque occasion qu'ils nous en

Iac. 1. donnent, par ce que cette passion n'est pas un remede pour reparer l'injure: mais po. en commettre de plus grandes contre Dieu: helas si Dieu étoit aussy prompt a nous châtier, cōme nous le somes a nous vouloir vanger, il y a longtemps qu'il nous auroit ôtée la vie, et abîmés au fond des Enfers.

A paris Chez Landry auec priui.

La Colere d'Herodes dans le meurtre des Innocens.



J. Ertinger fecit

De la Colere



La Paresse est vne tristesse excessiue, et un facheux dé-goust des exercices de pieté, et de la pratique, de la vertu; ce pè=ché entraine auec soy beaucoup de desor=dres, car côme il est toujours accompagné d'vne lacheté aux choses de nôtre état, et de nôtre condition, il ne les fait, que par negligence.

prou. 24
Eccl. 22.

1. Il ouure la porte a toutes ſortes de tentations, et a toutes ſortes de pechés; le diable trouuant ainsy vne ame la=che, negligente, et vuide, il y entre auec plusieurs autres demons piré que luy, et y établit sa demeure.

prou. 21.
T. 25.
til. 1.
Luc. 4.

2. Il la priue de tout merite, car si elle fait quelques bônes œuures, c'est auec plaintes, regrets, murmures, crainte, re=pugnance, contrainte ce qui est tres op=posé a la perfection, et au merite, car il est écrit maudit ſoit celuy qui fait l'œu=ure de Dieu negligemẽt.

prou. 13.
19. 21.
Iſai. 48.

3. Il bannit délle toutes ſortes de ver=tus qui ne ſacquierent que par le tra=uail, et la peine dont ce peché est en=nemi, il oste la paix du cœur, cauſant par tout une infinité de chagrins, de langueurs, et d'inquietudes.

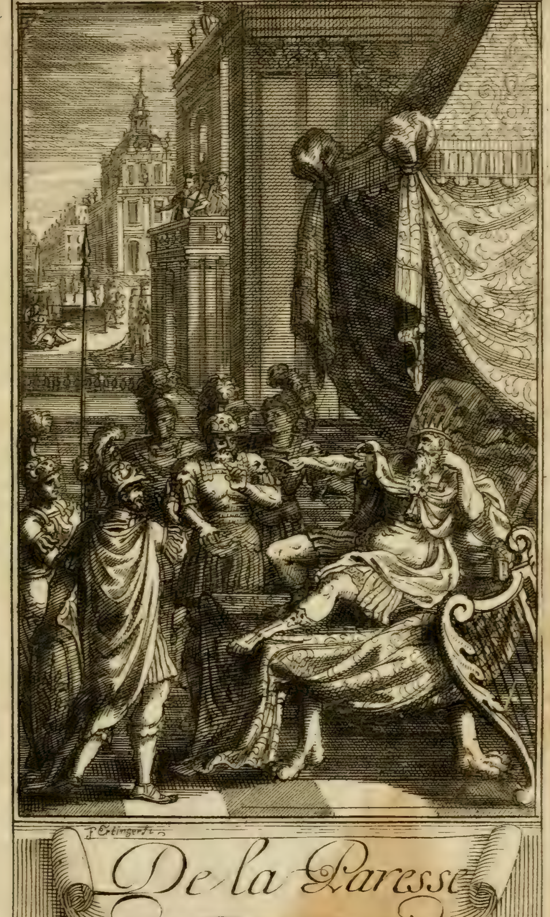
Heureux ceux qui ſe portent a leur debuoir auec ferueur, et auec joye ſpirituelle, ils euitent tous ces pechez, ils frequentent les Sacremens, ils pra=tiquent les commandemens de Dieu, et de l'Eglise, ils croient fermement a tous les articles de foy exprimés dans le Symbole des apôtres, et trouuent ainsy l'unique chemin de la vraie gloire a l'heure de la mort

prou. 17.
ibid. ut ſup.

Ainsi soit il.

A paris Chez Landry auec pr

La Paresse de David le conduit a la dultere,




93-38709

